



FORMATION

# Évaluer les risques professionnels



## Contexte juridique

- Origine du DUERP
- Rôles des institutionnels, organismes de prévention et autorités
- La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
- Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité

## La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Aspects réglementaires
- Les principes généraux de prévention
- Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
  - Formalisation
- Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP
- Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix

## La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

*Toutes les animations sont illustrées  
d'exemples concrets, d'exercices et d'ateliers.*



3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs  
avec à minima une journée de travail en inter sessions.



Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise, dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.



L'acquisition des compétences "méthodologiques" décrites dans ce référentiel  
sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.



À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation.

**JÉRÉMIE  
CLAIROTTE**

CONSEIL • FORMATIONS • SERVICES  
RISQUES PROFESSIONNELS • ERGONOMIE • SÉCURITÉ • RÉGLEMENTATION

39 GRANDE RUE - 21260 BOUSSENOIS • 06 31 72 04 20 • JCLAIROTTE@YAHOO.FR



SIRET 818 291 908 000 15 • ORGANISME DE FORMATION 27 21 03831 21

